



Pensez
à consulter
votre calendrier
des jours de
collecte !



TRI DES DÉCHETS

Mode d'emploi

Bassou • Bonnard • Charmoy • Cheny • Chichery • Epineau • Laroche • Migennes



www.ccam.fr

ccam

Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennoise



LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise, compétente en la matière, gère au quotidien la collecte et le traitement de tous vos déchets.

Ces sept dernières années, en réponse à la nécessité environnementale d'enfouir de moins en moins et de recycler de plus en plus, notre service déchets a profondément évolué :

- **2016 / 2017** : création de la collecte des emballages et des papiers en porte-à-porte, extension de la collecte à tous les emballages (avec 6 ans d'avance sur les $\frac{3}{4}$ de la France) et mise en place de la redevance incitative,
- **2016 / 2023** : études et travaux d'agrandissement de la déchèterie intercommunale d'Epineau-Char moy dont la nouvelle configuration répond à la réglementation (codes de l'Environnement et du Travail) et satisfait à l'usage du plus grand nombre,
- **2017, 2020 et 2023** : création en déchèterie des collectes séparées des meubles, du bois, des articles de sports, de loisirs, de bricolage et de jardinage.

Ce service continuera à évoluer dès 2024 :

- déploiement du tri à la source des biodéchets,
- fermeture de la déchèterie de Bonnard devenue obsolète en plus d'être victime permanente d'actes de vol et de vandalisme,
- arrêt de la collecte des « encombrants » en porte-à-porte puisque toutes les filières existent en déchèterie, la notion de « grande taille » historiquement associée aux « encombrants » n'ayant plus de raison d'être.

A compter de 2024, les cinq composantes du service déchets deviennent donc :

- **ordures ménagères en bacs bordeaux ou en sacs prépayés,**
- **emballages et papiers en sacs jaunes ou en bacs jaunes,**
- **textiles et emballages en verre en points d'apport volontaire,**
- **tri à la source des biodéchets,**
- **déchèterie.**

La redevance incitative finance toujours ces cinq composantes (et pas uniquement les seules ordures ménagères !).

Les Elus et services de la Communautés de Communes veillent en permanence à maîtriser les coûts de ce service.

A ce propos, le coût moyen annuel par habitant en 2022 à la CCAM était de 86,56 € « tout compris » contre 127,71 € au niveau national (données ADEME 2018 augmentées de l'inflation 2018-2022).

J'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter une version actualisée du « mode d'emploi » du tri des déchets, compromis entre la facilité de lecture et le nombre d'informations à vous donner, pour vous permettre de répondre à la question que nous nous posons tous régulièrement : « où dois-je jeter ce déchet » ?

Vous remerciant de votre participation au quotidien pour mieux trier et trier davantage, je vous souhaite une bonne lecture !



NOUVEAU ! TRI DES BIODÉCHETS

Je composte mes déchets de cuisine et de jardin



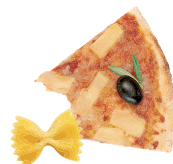
Epluchures de fruits et de légumes



Restes de pain, de biscuit



Coquilles d'œuf écrasées



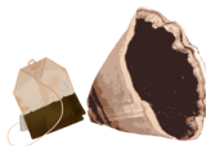
Restes de repas (sauf viande, poisson et fruits de mer)



Fleurs fanées



Restes de fromage



Sachets de thé, marc de café



Mouchoirs en papier, essuie-tout



Tontes de gazon, mauvaises herbes non montées en graine



Broyat de branches



Feuilles mortes



Ecorces d'arbres



Les déchets à ne pas composter

- Restes de viande, poisson, fruits de mer
- Plantes malades ou montées en graines
- Bois traités
- Terre, gravier, cailloux
- Litières d'animaux, excréments

Pour l'utilisation au jardin, nous vous conseillons de mélanger 1/3 de votre compost à 2/3 de votre terreau.



La loi AGEC (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) de 2020 impose une mise en place du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Pour plus d'informations, consultez le guide du compostage individuel.



Vous habitez en pavillon ?
La CCAM peut vous doter d'un composteur individuel.

Vous habitez en immeuble ?
La CCAM met en place sur son territoire des composteurs partagés.

LES EMBALLAGES MÉNAGERS ET LES PAPIERS

Je dépose dans le bac ou le sac jaune

TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS



Les bouteilles et les flacons en plastique



Les pots de yaourt, de crème...



Les barquettes, tubes et recharges en plastique



Les films, les sacs et les sachets



Les emballages et capsules métalliques



Les briques alimentaires



Les cartonnettes et les gobelets en carton

ET TOUS LES PAPIERS



Les journaux, magazines



Les publicités, prospectus



Les catalogues, annuaires



Les courriers, lettres



Les enveloppes, feuilles



Les livres, cahiers

Sacs jaunes avec le logo de la CCAM uniquement.

JE SORS MON BAC OU MES SACS LA VEILLE AU SOIR DE LA COLLECTE.

OU

IMMEUBLE

PAVILLON

Récupérez vos sacs jaunes à l'accueil de votre mairie.

3 CONSEILS POUR MIEUX TRIER



1

**NE PAS IMBRIQUER
LES EMBALLAGES !**



2

**NE PAS LAVER
MAIS BIEN VIDER
LES EMBALLAGES !**

3

**NE PAS METTRE CES DÉCHETS
DANS LE BAC OU LE SAC JAUNE**



Les couches-culottes, lingettes,
protections périodiques,
masques et gants



Les boîtes de
fromage en bois



Les épluchures de fruits
et légumes



Les gros cartons



Les pots, bocaux et
bouteilles en verre vidés,
sans bouchon ni couvercle



Les emballages
non vidés



Les polystyrènes
de protection



Mouchoirs en papier,
essuie-tout



Les produits de bricolage
et de jardinage

**! À DÉPOSER DANS
LE CONTENEUR
À VERRE**



Les jouets et les objets
en plastique cassés



La vaisselle cassée



Restes de repas
(sauf viande, poisson et
fruits de mer)



Les matériels électriques
et électroniques



Vêtements, linge de
maison, maroquinerie,
chaussures



La vaisselle jetable



Les papiers broyés
déchetés



Restes de fromage,
coquilles d'œufs

Les matériels électriques
et électroniques

**! À DÉPOSER EN SAC
DANS LE CONTENEUR
À TEXTILES**



**! À DÉPOSER
AVEC LES ORDURES
MÉNAGÈRES**



**! À DÉPOSER
AU COMPOST**



**! À DÉPOSER
EN DÉCHÈTERIE**

LES POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE

Je dépose dans le conteneur à verre



LE VERRE
SE RECYCLE
À L'INFINI

Les pots, bocaux et bouteilles en verre vides



 **Les déchets refusés**



La vaisselle
cassée



ORDURES MÉNAGÈRES



Les bouchons
en liège



Les capsules métalliques



BAC OU SAC JAUNE



Les ampoules



Les miroirs
brisés



DÉCHÈTERIE

LES TEXTILES

Je dépose dans le conteneur à textiles
en petits sacs fermés



Les vêtements propres, usés ou trop petits,
le linge de maison et d'ameublement



Les articles de maroquinerie,
les chaussures

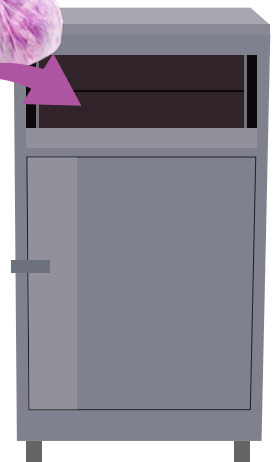


En petits sacs fermés
(environ 30 à 50 litres)

REVENTE
EN RECYCLERIE
OU MAGASIN
D'OCCASION

FABRICATION
DE CHIFFONS
POUR
L'INDUSTRIE

FABRICATION
DE PANNEAUX
D'ISOLATION



LE DEVENIR DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS



Grâce au tri,
tous mes emballages
et mes papiers
seront recyclés

DÉCHETS À RECYCLER

NOUVEAUX PRODUITS



Les emballages en plastique

- Palettes, tuyaux
- Contreforts de chaussures
- Revêtements de sol
- Flacons non alimentaires
- Fibres textiles (laine polaire)



Les emballages et capsules métalliques

- Tôles
- Emballages
- Pièces pour automobiles
- Outils



Les cartonnets et briques alimentaires

- Cartons d'emballage
- Papiers journaux
- Papiers d'essuyage



Tous les papiers

- Nouveaux journaux
- Magazines
- Prospectus



Les pots, bocaux et bouteilles en verre

- Nouvelles bouteilles
- Nouveaux pots
- Laine de verre, isolants



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Je réduis ma production de déchets en modifiant mes habitudes



J'utilise un sac réutilisable.



J'achète à la coupe ou en vrac.



J'évite le gaspillage alimentaire.



Je donne aux associations, je vends sur des brocantes plutôt que de jeter vêtements, objets de décoration.



Je limite mes impressions papier.

"LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUI N'A PAS ÉTÉ PRODUIT"



J'évite les produits jetables (gobelets, vaisselle, serviettes...) et privilégie les produits durables.



Je répare ou je fais réparer.



J'utilise des piles rechargeables.



J'emprunte ou je loue certains appareils ou outils électriques...



J'offre des cadeaux dématérialisés (entrées de spectacle, concert...).



J'achète des éco-recharges.



J'utilise des produits d'entretien naturels à base de vinaigre blanc, bicarbonate de soude, jus de citron...



J'appose un autocollant « stop pub » sur ma boîte aux lettres mais je continue à recevoir les informations des collectivités.



Je fais une liste de courses et je m'y tiens.

LA DÉCHÈTERIE

Je dépose à la déchèterie



MOBILIER



BATTERIES



MÉTAUX



ENCOMBRANTS



PNEUMATIQUES



AMPOULES ET
NÉONS



GRANDS
CARTONS



BOIS



PILES
ACCUMULATEURS



CAPSULES
DE CAFÉ



MATÉRIEL
ÉLECTRIQUE ET
ÉLECTRONIQUE



DÉCHETS
DANGEREUX



DÉCHETS VERTS



CARTOUCHES
D'ENCRE



GRAVATS



HUILES DE
VIDANGE



HUILES DE
FRITURE



FILTRES
À HUILE



Les horaires d'ouverture de la déchèterie

Epineau / Charmoy

Lundi : 14h - 18h

Mardi : 9h15 - 12h

Mercredi : 9h15 - 12h et 14 - 18h

Jedi : 9h15 - 12h

Vendredi et samedi : 9h15 - 12h et 14 - 18h

FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS



Pour tout achat d'un nouvel appareil, le vendeur a l'obligation de reprendre l'ancien : c'est la reprise dite du « 1 pour 1 » prévue par la loi.

Vous pouvez donc rapporter en magasin vos Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (tels que réfrigérateur, four, lave-vaisselle, téléviseur, sèche-cheveux, grille-pain, ordinateur, téléphone portable usagé...) ainsi que vos piles et ampoules usagées.



Les déchets refusés

LES DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE

De par leur dangerosité et les conditions de collecte imposées par la réglementation, ces déchets doivent être confiés à des entreprises spécialisées.

Vous trouverez sur Internet les coordonnées des entreprises de l'Yonne qui acceptent les déchets amiantés.



Calorifugeages
amiantés



Tuyaux en
amiante-ciment



Plaques de couverture
en amiante-ciment

LA COLLECTE DU BOIS EN DÉCHÈTERIE

Les déchets acceptés



Palettes



Caisses palettes



Menuiseries lasurées
sans gond ni charnière



Agglomérés



Panneaux OSB,
mélaminés, contreplaqués



Cagettes



Tourets



Éléments de charpente
non traités

UNE DEUXIÈME VIE pour les bois collectés



Panneaux de
particules

OU



Valorisation
énergétique



Les déchets refusés



Déchets végétaux
(souches, troncs d'arbres...)



Bois traités :
- traverses SNCF
- poteaux électriques
ou téléphoniques
- bois traité autoclave
- éléments de charpente



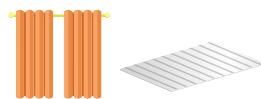
Portes et fenêtres
vitrées, alvéolaires, peintes

LE RECYCLAGE DES MEUBLES

La déchèterie de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise est équipée d'une benne destinée à récupérer le mobilier des particuliers.

Tous les meubles et toutes les décorations sont acceptés

les chaises, les fauteuils et canapés, la literie (matelas, sommiers), les meubles de jardin, les meubles de cuisine (tables...) et de salon, les tapis, moquettes, rideaux et stores **quels que soient leurs matériaux et leur état.**



Les déchets refusés

poussettes, siège-auto, parquets, déchets en bois non mobilier, vasques... (liste non exhaustive).



LE RECYCLAGE DES LAMPES

Les lampes sont à rapporter en déchèterie



Lampe fluo-compacte



Lampe à LED



Tube fluorescent

RAPPORTEZ VOS LAMPES !

Vous pouvez aussi rapporter vos lampes en magasin (commerces de proximité, grandes surfaces) : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients.

www.ecosystem.eco

ecosystem
recycler c'est protéger

LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Les équipements électriques et électroniques sont tous les appareils qui fonctionnent grâce à des courants électriques. Ils sont soit alimentés par des piles ou des accumulateurs soit reliés au secteur par des prises électriques.



Ces produits, marqués avec ce logo indiquant que l'équipement ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères, se classent en trois grandes familles :

LE GROS ÉLECTROMÉNAGER



LES ÉCRANS



LES PETITS APPAREILS



LA COLLECTE DES PILES ET DES BATTERIES

Toutes les piles et petites batteries sont acceptées

(piles alcalines, salines, bouton, lithium, batteries li-ion, NiMH, NiCd, plomb sans acide)



Piles bâtons
Piles boutons



Toute batterie
d'appareils électriques



Toute batterie
d'appareils
portatifs



Batteries de clôtures
électriques



Batteries de
voiture



Toute batterie au
plomb gélifié
(systèmes d'ouverture
de portail, batterie
de tondeuse...)



En résumé

LES ORDURES MÉNAGÈRES

(bac à couvercle bordeaux)



- Vous pouvez sortir vos sacs prépayés chaque semaine.
- Vous devez sortir votre bac uniquement quand il est plein.
- Sortez vos bacs bordeaux et sacs prépayés la veille au soir de la collecte.

LES RECYCLABLES

(bac ou sac jaune)

1 passage toutes les 2 semaines



Sortez vos bacs et sacs jaunes la veille au soir de la collecte.

Pour connaître vos jours de collecte des ordures ménagères et des recyclables, reportez-vous au calendrier qui vous a été distribué.

VOUS N'AVEZ PAS DE CALENDRIER ?

Venez le récupérer à l'accueil de votre mairie ou sur le site internet :

www.ccam.fr

LE TRI DES BIODÉCHETS

Une solution pour chacun pour trier ses déchets fermentescibles :

- compostage individuel,
- compostage partagé.



Connectez-vous sur notre site www.ccam.fr pour situer les emplacements des composteurs partagés.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Pensez à déposer vos bouteilles, pots et bocaux dans les conteneurs à verre et tous les vêtements, chaussures, articles de maroquinerie et linge de maison dans les conteneurs textiles proches de chez vous.



LA DÉCHÈTERIE



La déchèterie d'Epineau/Charmoy est accessible :

- aux habitants du territoire sur présentation d'une **carte gratuite permanente** et nominative à retirer à la CCAM,
- aux professionnels sur présentation d'une carte payante à retirer à la CCAM sous conditions.



Re_fashion



ecosystem
recycler c'est protéger

ccam

La vie comme vous l'aimez !

VOUS DÉMÉNAGEZ ? VOUS EMMÉNAGEZ ?

La composition de votre foyer change...

Contactez-nous : dechets@migennois.fr

T. 03 86 92 66 85

1 bis rue des Ecoles - 89400 MIGENNES



www.ccam.fr